

## Vers l'unification syndicale à l'échelle du monde ?

Par Jean-Louis Moynet<sup>1</sup>  
(In *Mouvements* n° 43, janvier-février 2006)

### **1. La question sociale dans une économie globale : une prise de conscience mais un manque de réponses.**

La « question sociale », ainsi nommée depuis la naissance du mouvement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle, se pose aujourd'hui dans des conditions radicalement durcies relativement à l'héritage historique du syndicalisme et aux formes institutionnelles de garanties et de protection sociale que celui-ci a permis de conquérir dans les pays les plus anciennement développés, notamment en Europe.

Un des principaux changements à l'origine de ce durcissement consiste dans les conditions de la concurrence qui découlent de l'accélération et des formes nouvelles, financières et communicationnelles en particulier, de la mondialisation économique. Certainement, les idées et la politique néo-libérale sont responsables de la remise en cause des conquêtes sociales. Mais si elles y parviennent, c'est en s'appuyant sur des évolutions plus profondes, qui rendent plus aisé aux capitaux investis dans l'économie de surmonter la crise structurelle de mise en valeur apparue il y a trente ans. Cette crise était à la fois celle du fordisme et de l'efficacité du rôle de l'Etat dans les pays industriellement avancés, et celle des freins au développement dans de nombreuses régions du monde, souvent conséquences de la domination coloniale et néo-coloniale. Les bouleversements survenus depuis ont effectivement relancé, non sans graves déséquilibres et prémices de crises financières généralisées, la mise en valeur des capitaux à des niveaux pharamineux. Et c'est pourquoi les capacités de régulation des Etats-Nations s'affaiblissent.

Sans revenir sur les débats des dernières décennies, il faut bien constater que la libéralisation complète des mouvements de capitaux financiers étant accomplie, on ne reviendra pas en arrière. L'attention de tous était concentrée ces dernières années sur les négociations commerciales du cycle de Doha, et sur la question d'un accord mondial sur l'investissement qui resurgira inévitablement.

Dans ce contexte, le syndicalisme international s'est efforcé d'obtenir que l'ouverture à la concurrence s'accompagne de règles obligatoires et sanctionnées en matière sociale, notamment sur les quatre aspects principaux d'un « plancher social » dans le monde du travail, que recouvre la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin 1998. Mais cette demande s'est heurtée à un refus quasi-généralisé des Etats qui participent aux négociations de l'OMC. Quelle que soit l'issue jusqu'ici incertaine du cycle de Doha, il est évident que la question des règles sociales n'y sera pas abordée.

Ces négociations ont néanmoins provoqué une prise de conscience des tenants et aboutissants de la question sociale dans une économie globale, à la fois dans le mouvement syndical qui s'est impliqué dans une bataille récurrente à chaque étape du processus et plus largement par l'apparition d'un courant altermondialiste assez composite mais dynamique dans les pays développés et émergents.

---

<sup>1</sup> Chercheur, ancien membre du secrétariat national de la CGT..

Cette prise de conscience est un point d'appui important. Mais elle ne suffit pas pour faire émerger des réponses efficaces et réalisables à la question sociale. Confronté aux délocalisations qui détruisent des emplois partout dans le monde au gré des attentes de rentabilité des capitaux et aux conditions les plus scandaleuses d'exploitation de la main d'œuvre dans certaines zones et certains pays, le syndicalisme reste très démuné en la matière. Ce n'est pas faute d'une connaissance précise du sujet, des agendas de la négociation internationale et des enjeux des négociations. Ainsi, « Global Unions », qui réunit avec la CISL les principales internationales professionnelles, anime une unité de travail sur le commerce, l'investissement et les normes de travail, lieu d'élaboration et de discussion qui assure un suivi très documenté et un engagement pratique dans un dialogue serré avec les protagonistes des négociations multilatérales sur le commerce international, ainsi que des campagnes de communication sur des thèmes bien ciblés. Mais les réflexions et les décisions qu'une telle instance peut proposer sont de caractère tactique, dans un contexte qui dépasse ses capacités d'intervention. Il s'agit de faire reconnaître des positions syndicales incontestables dans leurs principes, mais ne constituant pas une réponse construite et cohérente en termes d'intégration du progrès social à des politiques économiques de développement négociables dans le contexte réel et actuel de la mondialisation.

Quel est le maillon manquant pour lier le progrès social au développement et comment le forger d'une manière efficace, à partir de l'expérience et des capacités d'action dont disposent effectivement les syndicats ?

Dans la plupart des régions du monde il existe des travaux qui décrivent et caractérisent les réalités sociales, spécialement celles du travail. Il existe aussi de nombreux travaux sur les conditions du développement économique qui prennent en compte les effets de la mondialisation et s'orientent progressivement vers les conceptions du développement durable. Mais ce qui manque cruellement est la synthèse entre des politiques de développement et des stratégies de progrès social, dans une démarche programmatique qui puisse raisonnablement se confronter au contexte de libéralisation du commerce et de l'investissement, pour aller vers davantage de régulations dans l'économie mondiale. Comment progresser dans ce sens ?

### **Les obstacles à la prise en compte de la question sociale**

Tout d'abord, si la question sociale est l'objet d'un blocage persistant au niveau global, ce n'est pas seulement parce que les intérêts à court terme du Nord et du Sud paraissent s'opposer et que la revendication de « clauses sociales » peut avoir un parfum de protectionnisme. C'est aussi parce qu'il est extraordinairement difficile d'en prendre la mesure à l'échelle de l'ensemble du monde et pratiquement impossible d'y formuler une réponse constructive dans les termes abstraits de normes juridiques de portée générale, alors que les conditions du développement et du progrès social sont extrêmement diverses et même singulières dans chaque pays et chaque région du monde. A l'inverse, si on aborde la synthèse « développement - progrès social » au niveau de chaque pays ou groupe de pays d'une région du monde, on se trouve beaucoup plus proche des réalités concrètes et accessibles à l'expérience des acteurs de terrain, notamment des syndicats. Ce constat d'évidence conduit à la conclusion qu'une telle synthèse doit progresser « bottom – up » et que le niveau des régions du monde, ou des sous-régions, groupant des pays dont le sort est lié, est celui auquel la mondialisation enjoint de l'entreprendre. On peut souligner aussi que l'espace des régions du monde est essentiel à la construction et à l'unification des syndicats. La CES en est un exemple, mais bien d'autres se dessinent, de fait ou potentiellement.

Un autre obstacle à la prise en compte de la question sociale dans les négociations internationales tient aux intérêts économiques et sociaux dont sont porteurs les acteurs institutionnels de ces négociations. Pour rendre claire la problématique, j'exposerai la thèse du professeur Adam Habib (Natal University, Durban, Afrique du Sud). Celui-ci estime qu'à l'échelle planétaire, les effets de la mondialisation depuis vingt ans ont brisé les alliances ou compromis traditionnels dans le tiers monde entre bourgeoisie nationale et classe ouvrière locale. Selon cette analyse, les milieux d'affaires des pays en développement sont aujourd'hui plus proches de leurs homologues new-yorkais que des travailleurs de leur pays. La classe politique de ces pays est largement représentative des hommes d'affaires d'une « bourgeoisie » naissante (ou qui aspire à devenir telle) et c'est cette classe qui fait la politique économique à dominante libérale. De ces faits les travailleurs et leurs syndicats se trouvent dans une position purement défensive face à une alliance internationale contraire à leurs intérêts. Adam Habib en conclut que la structure des négociations commerciales, économiques, financières est totalement inappropriée à la représentation des véritables intérêts en présence. Il estime que la représentation des pays par leurs gouvernements est en fait celle des élites politiques et économiques au pouvoir dans ces pays et qu'il faut commencer par changer la structure des négociations pour y intégrer une participation de la société civile, notamment en institutionnalisant la participation des syndicats.

On peut juger cette thèse très radicale. Mais on ne peut guère en repousser les termes essentiels. Elle s'applique aux pays en développement, mais si on analyse l'évolution des élites économiques et politiques et des relations sociales dans les pays développés, les tendances sont similaires. En tout cas, même si cela paraît aujourd'hui un objectif très difficile à atteindre, le mouvement syndical devrait sérieusement considérer la revendication d'une institutionnalisation de sa participation aux négociations économiques internationales.

### **L'héritage historique du syndicalisme mondial et la perspective de son unification.**

Les difficultés du syndicalisme à s'imposer comme une force sociale avec laquelle quiconque doit compter sont très liées à sa division. L'unité des salariés et de leur représentation est une condition évidente de leur influence dans la vie nationale et internationale et par conséquent de leur efficacité. Il n'est pas question ici de chercher à restituer une quelconque « vérité » de l'histoire du syndicalisme mondial, mais de faire un constat rapide de la situation et des tendances qui s'y manifestent. Ces dernières semblent plutôt encourageantes au niveau mondial.

Dans le cadre national, la division syndicale n'est pas généralisée. Mais elle est le fait de nombreux pays sur les différents continents. Il serait exagéré de dire qu'elle est de fondation, bien que les tentatives de créer des syndicats « jaunes » pour faire pièce à des syndicats combattifs soient apparues très tôt. Mais la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> ont été plutôt marqués par le regroupement de syndicats professionnels et locaux en fédérations, en unions et en confédérations.

Toutefois l'Europe, si elle a été le berceau du syndicalisme, a aussi été celui de sa division. La création de syndicats chrétiens remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> et s'est systématisée après la première guerre mondiale, alors que le Vatican passait une sorte de compromis historique en donnant son aval à la création de l'OIT. A la même époque, la création de l'Internationale syndicale rouge consacrait dans le champ syndical le ralliement d'une partie du mouvement ouvrier européen et international à la Révolution bolchevique et par conséquent la division du tronc principal du mouvement syndical. Après la seconde guerre mondiale, la création de la Fédération syndicale mondiale à Londres et l'implantation de son siège à Paris n'ont pas longtemps laissé place aux illusions. Dès le début de la guerre froide qui a vu s'affronter les deux blocs, l'AFL-CIO a quitté la FSM et rallié un grand nombre de centrales occidentales à la création de la CISL. En

Europe de l'Ouest, les Centrales nationales qui étaient restées affiliées à la FSM l'ont quittée les unes après les autres pour participer à l'unification dans la CES. Après la chute du mur de Berlin, ce fut le tour des centrales d'Europe centrale et orientale. Et, après l'effondrement du système soviétique, la FSM a perdu la plus grande partie de ses adhérents.

Aujourd'hui, une partie importante des Centrales qui sont membres de la CES sont également affiliées à la CISL. Mais pas la totalité. Il reste dans le monde au moins une quinzaine d'organisations nationales importantes qui n'ont pas d'affiliation internationale. Et parallèlement, l'ancienne Confédération internationale des syndicats chrétiens, devenue la CMT, perdure depuis 1920 et rassemble des organisations significatives sur plusieurs continents (Europe, Amérique latine, Afrique). Cela dit, la CISL est aujourd'hui, sans conteste, la confédération la plus largement implantée et active sur tous les continents. Elle réunit en outre des internationales professionnelles qui sont les seules capables d'un déploiement similaire.

Les tendances qui se manifestent sur ce fond de tableau ne sont pas homogènes. Dans un certain nombre de pays, notamment mais pas exclusivement en Europe, les syndicats ont tenté, au cours des dernières décennies, de remédier à la division par l'unité d'action d'un mouvement syndical pluraliste. Ces tentatives ont été poussées assez loin en Italie sur un plan programmatique et même institutionnel, puisque la représentation des salariés au sein des entreprises est unitaire. Mais où que ce soit de telles avancées sont fragiles et sujettes à des replis en fonction des circonstances sociales et politiques. Actuellement, compte tenu du genre de réformes impulsées par nombre de gouvernements et inspirées par des concertations européennes, les relations unitaires sont au point bas dans plusieurs pays.

Beaucoup d'espoirs ont été placés il y a déjà longtemps dans la perspective d'unification du mouvement syndical au sein de centrales régionales non affiliées aux Internationales concurrentes. Jusqu'ici, le seul processus abouti est le rassemblement de toutes les centrales européennes dans la CES. Celle-ci regroupe également des fédérations professionnelles dont plusieurs sont capables d'intervenir efficacement, non seulement à Bruxelles mais jusque dans le règlement de conflits d'entreprises. Cependant, il aura fallu presque trente ans pour achever ce processus et, aujourd'hui, beaucoup de questions se posent sur le rôle et la stratégie de la CES dans un contexte radicalement changé par l'élargissement de l'Union Européenne et par le poids des questions mondiales. On peut donc penser que l'unification sur une base régionale est une des voies de l'unification du syndicalisme mondial, mais il est peu réaliste de tabler exclusivement ou essentiellement sur elle.

Cependant, des initiatives nouvelles au niveau du syndicalisme mondial pourraient modifier de façon importante sa configuration et créer une tendance à l'unification plus générale et plus dynamique face à la mondialisation. Depuis quelque temps, les dirigeants de la CISL et de la CMT réfléchissaient à une démarche d'unification consistant, non pas dans la fusion des deux organisations, mais dans la création d'une nouvelle centrale internationale dont la naissance serait suivie de la dissolution de ces deux confédérations. Les organes exécutifs de celles-ci ont donné leur accord au lancement de ce processus. Début juillet 2004, après des consultations menées en juin durant la Conférence annuelle de l'OIT, les deux secrétaires généraux ont conjointement lancé ledit processus, auquel plusieurs centrales nationales non affiliées sont directement associées. L'objectif est de parvenir à créer la nouvelle centrale avant fin 2006. Cette annonce, qui faisait déjà l'objet d'un consensus a été confirmée par les organes dirigeants des deux confédérations internationales, par le congrès de la CISL en novembre 2004, par différentes rencontres et congrès régionaux et tout récemment par une rencontre unitaire de toutes les organisations régionales affiliées ou pas. Un groupe de contact entre les animateurs du processus et les Centrales nationales non affiliées qui souhaitent participer à la création de la

nouvelle internationale syndicale s'est réuni plusieurs fois et contribue à l'animation du débat à travers le monde.

Ce qui peut donner de l'espoir dans cette perspective est que l'unification se réalisera à l'échelle où sont posés les principaux problèmes (tout particulièrement la question sociale) : celle de la planète et de l'humanité entière. Cela ne signifie pas qu'on soit en quête de recettes uniformes pour l'ensemble du monde, mais cela offre une chance de construire une stratégie cohérente à partir des réalités du terrain en remontant à la recherche de visions convergentes et solidaires, à l'échelle des pays, des régions et du monde.

Le fait que la voie choisie soit de créer une organisation nouvelle témoigne de la volonté politique d'aboutir à une unification complète. Cette volonté exprime clairement que les passions suscitées par les anciens clivages sont aujourd'hui éteintes, et c'est ce qui rend possible de la concrétiser. Enfin, le fait de construire du neuf est un gage de plus grand dynamisme et d'ouverture aux réflexions qu'appelle la situation. Qu'on le veuille ou non, des organisations anciennes, qui ont traversé des périodes troublées et conflictuelles, en restent marquées dans leur fonctionnement et changent difficilement leurs méthodes et leurs pratiques. En fusionner deux aurait inévitablement donné lieu à une confrontation de ces héritages, alors que l'exigence du moment est de s'ouvrir à des démarches nouvelles.

Comme cela était prévisible, des résistances à ce processus, voire des tentatives de le contrer, se sont manifestées. L'initiative prise par les syndicats officiels chinois au nom de la diversité des modèles culturels et politiques a fait long feu. Il est aujourd'hui probable que, progressivement, l'idée de l'unification s'impose. Dans l'immédiat, les difficultés à surmonter ne résultent pas directement d'une opposition au processus mais d'événements révélateurs des faiblesses du syndicalisme, telles la scission de l'AFL-CIO et la difficulté à organiser le Congrès fondateur dans un pays du Sud. L'effort le plus important, qui peut durer un certain nombre d'années, sera d'amener toutes les organisations syndicales nationales, régionales et professionnelles à entrer dans cette unique Confédération et à s'y montrer actives. Cela peut réussir. Acceptons en l'augure, car l'existence même du syndicalisme dans l'avenir, et son renforcement à travers le monde, en dépendent très largement.

### **Le maillon manquant : l'inclusion du progrès social dans la dynamique d'un développement durable.**

L'idée d'un développement durable, soutenable dans le long terme, a beaucoup progressé dans les conférences et les institutions internationales. Elle répond à des attentes et des sensibilités qui se diffusent de plus en plus dans la société. Son contenu commence à se préciser à travers d'immenses débats. Les syndicats s'y intéressent mais leur implication est encore limitée, parce que l'accent est mis principalement sur la préservation de l'environnement et sur la qualité de certains aspects de la vie en société, sans que les préoccupations du progrès social et du travail y soient clairement articulées.

Pour poser le problème dans son ensemble, on peut figurer l'idée du développement durable par un triangle dont les trois sommets sont l'économique, le social et l'environnement. Jusqu'ici, les travaux sur le développement durable portent principalement sur les relations entre le développement économique et l'environnement. Les syndicats travaillent de longue date sur les relations entre l'économique et le social. Mais, si les convictions qu'ils se sont forgées restent fondamentalement valables, la mondialisation remet en question une part importante des solutions concrètes qu'ils avaient fait valoir. Le syndicalisme doit donc retravailler la question sociale dans le contexte d'une économie globale. Enfin, les relations entre le progrès social et la

préservation de l'environnement sont les moins connues et les moins travaillées. Les médias n'en parlent que dans des situations extrêmes, voire catastrophiques où les exigences de l'environnement mettent en question des emplois. Le syndicalisme doit donc travailler de façon constructive sur les relations à établir entre progrès social et amélioration de l'environnement.

On ne peut guère ici que souligner ces manques et les apprentissages qu'ils appellent. C'est ce qu'entend exprimer l'idée que le maillon manquant, pour rendre l'action syndicale adéquate au monde actuel et futur, est l'inclusion du progrès social dans la synthèse d'une dynamique de développement durable pour l'ensemble du monde. C'est un chantier nouveau pour le syndicalisme au regard de l'héritage de son histoire. Il peut être fédérateur et s'inscrit dans les démarches nouvelles qui seront les tâches d'un syndicalisme unifié.

### **Le défi de l'engagement politique.**

La relation du syndicalisme au champ politique n'est pas une question nouvelle. Elle s'est posée dans tous les pays, notamment sous la forme des relations entre partis et syndicats dans le développement du mouvement ouvrier. Différents modèles sont apparus et ont plus ou moins perduré. Un des plus caractéristiques est le modèle social-démocrate où se manifeste une certaine osmose sans que les syndicats soient inféodés aux partis.

Il ne fait aucun doute que la défense des intérêts matériels et moraux des salariés ne se joue pas seulement sur le terrain économique des entreprises, et que beaucoup d'aspects des droits et de la protection sociale sont l'objet d'interventions des Etats, de lois votées par les parlements et d'actions des gouvernements, qui sont par essence politiques et orientées par des majorités composées par des partis politiques. Il est donc inévitable que la question de l'engagement politique se pose. Mais elle a souvent été mal posée et force est de constater que cet « engagement », sous la forme d'une liaison forte entre syndicat et parti, a été la principale cause de la division du mouvement syndical.

On pourrait objecter que, dans le cas du syndicalisme chrétien, ce seraient plutôt des considérations de source religieuse qui auraient présidé à leur création, souvent en opposition avec les syndicats préexistants. Il n'en reste pas moins que la mise en œuvre de la doctrine sociale de l'Eglise (évolutive au demeurant) est passée non seulement par des syndicats, mais aussi par des partis démocrates-chrétiens qui ne sont pas moins politiques que les autres.

Sans même se risquer à porter un jugement sur les différentes expériences, l'histoire oblige à reconnaître que cette question est la plus délicate, et qu'il faut être extrêmement vigilant à cet égard si l'on veut parvenir à un syndicalisme vraiment unifié. On ne peut prétendre ignorer le sujet car beaucoup de questions politiques entrent dans les responsabilités des syndicats, et une « politique de l'autruche » ne pourrait aboutir qu'à des résultats désastreux, voire recouvrir des pratiques incompatibles avec l'indépendance syndicale.

La réponse à ce défi existe certainement. D'une part les partis politiques qui se réclament de la gauche, de l'histoire du mouvement ouvrier, ou d'une tradition sociale, éprouvent de grandes difficultés à s'écarter des politiques néo-libérales lorsqu'ils gouvernent sous les contraintes de l'économie globale. Il n'est donc plus question que parti et syndicat marchent la main dans la main. D'autre part le monde actuel montre qu'il existe d'autres manières de s'engager sur des terrains politiques que l'adhésion ou le soutien organisé à un parti politique. Si des ONG qui n'ont pas de représentativité directe ont appris à le faire, il serait paradoxal que le syndicalisme n'y parvienne pas. Au demeurant, c'est un des terrains sur lesquels une capacité amoindrie des syndicats ne serait pas sans danger pour leur position institutionnelle, par rapport à celles que

gagnent les ONG dans la vie internationale. L'essentiel est d'être capable de promouvoir des réponses politiques en termes de contenus sur des questions souvent nouvelles. Et pour ce qui concerne les partis politiques, aussi bien que les ONG, il est tout à fait possible d'établir des relations claires de partenariat, dans l'indépendance réciproque, sur les sujets où les solutions préconisées et la volonté d'aboutir sont suffisamment proches.

Cette nouvelle forme d'engagement politique est rigoureusement nécessaire, cruciale même, pour la réussite de l'unification syndicale. Les études récentes sur la revitalisation du mouvement syndical, aux Etats-Unis comme en Europe, montrent que toutes les organisations syndicales qui se situent dans cette perspective voient l'engagement politique comme une dimension essentielle de leurs efforts. Cela tient évidemment au fait que le contexte pose les problèmes sociaux, notamment ceux du travail et de l'emploi, en termes politiques.

Mais le paradoxe de cette conviction partagée est le suivant : si les syndicats trouvent ou construisent des soutiens institutionnels et politiques adéquats (variables selon le contexte national), ils sont moins motivés pour mobiliser leurs membres, organiser les inorganisés, bâtir des coalitions avec d'autres groupes ou soutenir des initiatives venues de la base, alors que les efforts d'organisation sont ressentis et accomplis comme une tâche pressante là où les soutiens institutionnels adéquats n'existent pas. Or il est évident que le renforcement de l'organisation et sa capacité de mobilisation sont essentiels pour maintenir son influence à long terme. Ce contraste paradoxal est bien la preuve qu'il faut penser l'engagement politique du syndicalisme dans des termes renouvelés : conserver l'initiative et l'autonomie de l'action syndicale sur chaque grande question, faire appel à sa propre capacité de mobilisation, construire les « coalitions » en termes de mouvements et chercher les soutiens institutionnels en tant que partenariats sur des objectifs partagés.

### **Un contenu d'orientations pour une nouvelle confédération des syndicats du monde entier.**

Le syndicalisme international est à la croisée des chemins. Les difficultés qu'il rencontre et les efforts de revitalisation en cours posent le problème d'un événement susceptible de polariser et dynamiser ces efforts.

L'espoir d'une réussite du processus engagé pour substituer une nouvelle confédération à la coexistence de la CISL et de la CMT est sérieusement fondé. Les quinze dernières années, après la fin de la guerre froide, ont créé des conditions qui la permettent. L'accélération de la mondialisation et la gravité des désordres qui l'accompagnent en font une exigence majeure. Les réactions des organisations syndicales régionales et nationales au lancement du processus sont majoritairement favorables ou très favorables, même si des débats et des résistances ponctuelles demeurent. Un compromis provisoire semble avoir été trouvé avec les fédérations internationales professionnelles, permettant de les associer à la vie de la nouvelle confédération sans qu'elles y soient organiquement affiliées. Il semble donc possible que la nouvelle confédération soit constituée en 2006 et que les deux centrales actuelles se dissolvent aussitôt après. Il y aura ensuite un important travail à faire pour que toutes les organisations régionales et nationales s'affilient ou s'associent.

Mais la réussite et la dynamique de cette reconfiguration ne réclament pas seulement un travail organisationnel. Sans en minimiser l'importance et le caractère indispensable, on est fondé à penser que ce travail ne portera ses fruits que si se dessinent des valeurs fondamentales, des principes, des statuts et des règles de fonctionnement démocratiques, ainsi que des orientations stratégiques et programmatiques susceptibles d'entraîner la conviction, l'adhésion et la mobilisation de tout le mouvement syndical mondial.

En ce qui concerne le fonctionnement démocratique, le choix de créer une nouvelle confédération est largement préférable à une tentative de fusion entre les deux existantes. Non seulement, comme on l'a mentionné au point 3 ci-dessus, toute organisation ancienne est marquée par ses principes fondateurs et par son histoire particulière qui ne sont pas partagés par tous, mais on ne connaît pas d'exemple d'organisation où le rôle de l'appareil ne se soit pas accru au fil du temps, jusqu'à affaiblir celui des instances représentatives. En créant une organisation naissante dans les conditions d'aujourd'hui, avec la volonté de rassembler tous les syndicats du monde, sans clivage idéologique et avec des valeurs et des principes démocratiques, il est possible de construire du neuf en veillant soigneusement à la définition de statuts et de règles de fonctionnement, ainsi qu'à la diversité et à l'équilibre des sensibilités dans les instances représentatives et les organes dirigeants. Cela relève de la responsabilité de tous ceux qui sont et seront partie prenante au processus de création de la nouvelle internationale syndicale et de rassemblement en son sein.

Ici, il est utile de proposer quelques réflexions sur les orientations stratégiques et les démarches programmatiques de la future organisation. Car il ne s'agit pas seulement d'une unification organisationnelle (qui serait promise à l'échec si on y procédait sans lui donner un contenu d'objectifs et de moyens d'action) mais de rassembler tous les syndicats sur une vision commune de l'état du monde, des enjeux du progrès social dans ces conditions, des objectifs, des priorités parmi ceux-ci à l'échelle mondiale, des actions à promouvoir pour s'en rapprocher.

Sur quelle base peut-on construire ces orientations et ces objectifs ? Pragmatiquement, les meilleures chances de réussite reposent sur ce qui a été élaboré de façon unitaire, et sur ce que la grande majorité de la composante Travailleurs de l'OIT approuve dans les évolutions récentes de cette Organisation. Au sujet des régulations économiques, on peut se référer aux travaux de Global Unions, notamment de son unité de travail sur le commerce, l'investissement et les normes de travail. Du côté de l'OIT, les actions conduites pour promouvoir les objectifs de la Déclaration et la concrétisation du Travail décent pour tous devraient faire l'objet d'un examen approfondi et de nouvelles propositions syndicales, tant stratégiques que programmatiques. Le plus important est sans doute de s'approprier l'analyse, les orientations et les outils et les outils proposés par le rapport « *Une mondialisation juste, des opportunités pour tous* ». Cette démarche implique bien entendu une évaluation et une lecture critique de ce rapport. Mais il importe de vérifier qu'il existe bien, pour une large majorité du mouvement syndical, une vision commune partagée à ce sujet.

Au-delà de ces bases d'élaboration des orientations de la nouvelle confédération, se posent des questions essentielles en termes de stratégie. Celle qui ressort le plus clairement est celle de l'emploi et des moyens d'existence, qui va de pair avec celle de la pauvreté et de l'exclusion. La déclaration d'un participant philippin au dialogue qui a précédé la rédaction de ce rapport la caractérise très concrètement : « *A quoi bon une mondialisation qui diminue le prix des chaussures d'un enfant mais coûte à son père son emploi ?* ». Même si cette question se pose, parfois avec acuité, dans les pays développés, on doit reconnaître qu'elle prend des proportions dramatiques, extrêmement dangereuses, dans la plupart des pays en développement, y compris les pays émergents.

Le mouvement syndical a la responsabilité de défendre et d'améliorer par son action la situation de tous les travailleurs, du Nord comme du Sud. Cependant, l'urgence et la gravité des problèmes du Sud justifient qu'on donne une priorité à leur résolution, sans laquelle les déséquilibres du monde dans son ensemble continueront de s'aggraver. Cela ne signifie pas que l'on oppose les travailleurs du Sud à ceux du Nord, mais que l'on est conscient que la résolution des problèmes de toute la planète passe par la prise en considération prioritaire des points de

vue du Sud. A cet égard, la configuration des alliances qui se dessinent dans les négociations commerciales internationales depuis Cancun apparaît comme un facteur d'espoir.

Si l'on aborde la stratégie syndicale sous cet angle et si l'on considère que son champ d'intervention ne se limite pas aux droits et normes de travail dans le secteur formel de l'économie, mais s'étend à tous les aspects de la question sociale pour tous les travailleurs, les chômeurs et leurs familles, il devient évident que le syndicalisme doit développer son action dans le secteur informel, en agissant pour obtenir des améliorations à l'intérieur même de ce secteur et pour contribuer à l'accompagnement de son évolution vers une économie formelle s'inscrivant dans le cadre du droit national et international, notamment en ce qui concerne les normes du travail et la protection sociale.

Cette option stratégique vaut également pour la lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion. A des degrés divers et avec des seuils de pauvreté relatifs au niveau de vie de chaque pays ou région, ce double fléau est le plus souvent aggravé par l'adaptation des économies à la mondialisation néo-libérale, aussi bien dans les pays développés que dans le tiers-monde. Il ne fait pas de doute que le mouvement syndical demeurera impuissant devant l'ensemble des conséquences de cette mondialisation s'il ne s'implante pas parmi les pauvres et les exclus en prenant en charge l'action pour satisfaire, de leur propre point de vue, leurs besoins et leurs revendications. Cela appelle, bien entendu, la définition de politiques qui conjuguent des progrès immédiats et la création des conditions pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion.

Enfin, il importe de mieux comprendre les relations entre la croissance, le dynamisme économique dans les conditions actuelles, et leurs conséquences sociales, pour être mieux à même de promouvoir des relations différentes qui intègrent une stratégie de progrès social au dynamisme d'un développement durable. Il s'agit donc de travailler à forger ce que j'ai qualifié de « maillon manquant » d'une stratégie syndicale du développement à l'échelle mondiale. Un des aspects importants de cette orientation stratégique est qu'il semble vain aujourd'hui, et sans doute pour assez longtemps, de prétendre faire une synthèse unique de ce problème au niveau global et qu'il ne peut être résolu par l'application de normes générales, inévitablement abstraites par rapport à la diversité des conditions concrètes singulières du développement dans chaque pays et chaque région. Si on aborde cette synthèse «développement - progrès social » au niveau de chaque pays ou groupe de pays d'une région du monde, on se trouve beaucoup plus proche des conditions concrètes et accessibles à l'expérience des acteurs de terrain, notamment des syndicats. D'où la conclusion qu'une telle synthèse doit progresser « bottom – up » et que le niveau des régions du monde, ou des sous-régions, groupant des pays dont le sort est lié, est celui auquel la mondialisation enjoint de l'entreprendre.

### **Vers une vision mondiale : un réseau multirégional.**

Comment concrétiser la réalisation de ce processus ? Un projet sur « la question sociale dans une économie mondiale » commence à recueillir l'appui du syndicalisme international et de certains responsables de l'OIT.

Le but de ce projet est, sans ambiguïté, de contribuer à éclairer la compréhension, la politique et la stratégie du mouvement syndical, partout où ce sera possible dans le monde, en ce qui concerne l'intégration du progrès social aux politiques de développement qui se confrontent aux réalités de l'économie mondiale.

Un point essentiel pour le sens et la portée du projet est que, tout en s'y confrontant, il est indispensable de s'inscrire dans ces réalités pour que le développement soit possible. Mais pour

que ce ne soit pas seulement la croissance capitaliste, il faut des règles qui permettent aux gouvernements démocratiques, aux syndicats et à tous les acteurs légitimement impliqués d'influer sur la qualité du développement. Cette problématique appelle nécessairement un meilleur équilibre des relations commerciales et financières, et suppose de prendre en compte, dans les régulations mondiales aussi bien qu'au niveau régional et national, des priorités essentielles comme la santé, l'agriculture, l'environnement, et surtout le progrès social dans tous ses aspects liés au développement humain et au travail : emploi, conditions de travail, éducation et formation, logement, services publics, situation des femmes, etc. Ces priorités ne sont pas seulement vouées à améliorer les conditions d'existence et le bien-être, mais constituent des composantes nécessaires d'un développement équilibré et durable.

Le mouvement syndical a grand besoin de réponses construites de ce type. Il doit aussi nécessairement investir des champs d'action nouveaux comme le secteur informel de l'économie et la lutte contre la pauvreté. Nous avons vu qu'il y a lieu de penser que ces réponses devraient s'élaborer, dans l'optique des réalités mondiales à affronter, du niveau national au niveau régional des politiques de développement.

Cependant, les composantes régionales du mouvement syndical mondial (en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe et a fortiori en Amérique du nord), en fonction de leur histoire et de leur situation particulière, ont des idées différentes sur ces questions ; et la force du syndicalisme, son degré d'indépendance, son niveau d'unification et de démocratie sont dramatiquement inégaux selon les régions et les pays. La possibilité qu'il contribue à l'élaboration de ces synthèses dont il a lui-même besoin repose largement sur l'existence, dans plusieurs régions, d'un ou plusieurs pays émergents dotés d'un syndicalisme fort, indépendant et démocratique, capable de contribuer au renforcement des syndicats des pays voisins et de les entraîner dans une réflexion commune à partir des problèmes concrets de l'action syndicale quotidienne.

Toutefois, dans différents domaines mentionnés ci-dessus, la compétence syndicale est moindre que celle d'associations, d'experts ou d'ONG spécialisées dont les buts convergent avec ceux du syndicalisme. En outre, les priorités de l'action et les limites de la disponibilité syndicale pour ce type de tâches suggèrent de trouver une forme de travail qui fasse appel à des apports diversifiés, incorporant une expertise qui repose autant sur l'expérience que sur les connaissances aux côtés de syndicalistes qualifiés, se situant bien dans une optique syndicale, mais ne prétendant en rien imposer ses conclusions à un mouvement syndical qui doit être entièrement libre de ses choix.

Compte tenu de tous ces considérants, et après une mission de test de la faisabilité (en Afrique du Sud), l'idée de base du projet peut se résumer comme suit :

- 1°. Susciter successivement dans les différentes régions du monde où les conditions du développement sont concrètement liées, la constitution et l'activité d'une équipe régionale susceptible de réaliser – dans une optique syndicale et à partir des connaissances existantes – une synthèse transversale d'une politique de développement et d'une stratégie associée de progrès social dans les conditions concrètes de la région ;
- 2°. Mettre en relation ces équipes pour échanger sur ces synthèses (économiques, sociales et politiques) et rechercher la convergence vers des objectifs et une stratégie commune. Considérer ces travaux comme constituant un chantier multirégional à visée mondiale au service du mouvement syndical.

Cet énoncé ambitieux définit un objectif. Il va de soi que la constitution de telles équipes ne peut se réaliser que progressivement, en fonction des possibilités, des opportunités, des moyens et de l'accord du mouvement syndical. Il est cependant souhaitable que la chronologie de la création des pôles d'un réseau corresponde à des priorités dans une stratégie de rapprochements et de partenariats.